

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2025

Nombre des membres du Conseil Municipal sous la présidence de **Madame Béatrice KEMPENICH**

Etaient présents tous les conseillers sauf : M. BLANCHARD (proc. à M. MILAZZO), Mme BUGOT (proc. à M. DUPONT), M. PIERSON (proc. à Mme KEMPENICH), M. PEZZA (proc. à M. KOPPERS), Mme BASBAGILL-DIOUF (proc. à Mme SPANNAGEL), M. BERTOZZO (proc. à Mme LOUIS), Mme LAINE (proc. à M. PETRY), Mme STAUB, M. CHAPPELLIER, M. MARION, M. BOULLEE, Mme BOUL, Mme ZAID, Mme ROLLIN, Mme RIBU, M. SOUCHON et Mme DYDUCH excusés

élus : 29

en fonction : 29

présents : 12

### N° 06 – SUBVENTIONS : Attribution des subventions aux associations pratiquant un sport de compétition

Rapporteur : Mme SPANNAGEL

Pour l'accomplissement des missions d'intérêt général destinées aux habitants de la Commune, les associations au sens de la loi du 1er juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la Commune.

Il est précisé que par délibération en date du 24 février 2025, un acompte a déjà été versé aux associations pratiquant un sport de compétition.

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2311-7 du CGCT

Vu l'article L. 1611-4 du CGCT ;

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 ;

Vu l'avis favorable assorti de réserves de la commission « Vie Sportive - Vie Associative – Jeunesse – Loisirs » qui s'est réunie le 04 novembre 2025.

Considérant que les subventions publiques sont nécessaires au bon fonctionnement des associations ; qu'elles concourent par leur engagement et leurs activités au dynamisme et à l'attractivité de la Commune ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

**DE VERSER** à chacune des associations des sports de compétition le solde de subvention suivant :

|                                                   |         |
|---------------------------------------------------|---------|
| - ESCF Football :                                 | 750 €   |
| - ESCF Tennis de Table :                          | 1 690 € |
| - ESCF Athlétisme :                               | 2 295 € |
| - Judo Club Faulquemont-Créhange :                | 850 €   |
| - Boxe Française Savate Créhange-Faulquemont :    | 400 €   |
| - La Quille Sportive :                            | 580 €   |
| - Association de Badminton Créhange-Faulquemont : | 700 €   |
| - Pétanque « La Fanny » :                         | 55 €    |
| - L'Arc Faulquinois :                             | 260 €   |
| - La Bourrasque :                                 | 350 €   |
| - Twirling Club de Faulquemont-Créhange :         | 645 €   |
| - UCCF :                                          | 310 €   |

-0-

Il est ensuite procédé au vote des subventions, association par association.

- ESCF Football : 750 € : unanimité
- ESCF Tennis de Table : 1 690 € : unanimité

M. ALBERT quitte la salle et ne prend pas part au vote de la subvention ESCF Athlétisme

- ESCF Athlétisme : 2 295 € : unanimité
- Judo Club Faulquemont-Créhange : 850 € : unanimité
- Boxe Française Savate Créhange-Faulquemont : 400 € : unanimité
- La Quille Sportive : 580 € : unanimité
- Association de Badminton Créhange-Faulquemont : 700 € : unanimité
- Pétanque « La Fanny » : 55 € : unanimité
- L'Arc Faulquinois : 260 € : unanimité
- La Bourrasque : 350 € : unanimité
- Twirling Club de Faulquemont-Créhange : 645 € : unanimité
- UCCF : 310 € : unanimité

Le secrétaire de séance

  
Thierry COTRELLE  
Directeur Général des Services

Pour extrait certifié conforme,

Madame le Maire

  
Béatrice KEMPENICH